

**AVENANT - CONVENTION D'APPORTEUR D'AFFAIRES / ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
INTUITU PERSONAE**

SAS HECTARE / SARL D. PROM

Entre :

La Société « **SAS HECTARE** », Société par Actions Simplifiées (SAS), dont le siège social est à CLAPIERS (34830), le Clos des Chanterelles, 251 Rue du Romarin, BP18, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro SIREN 351.338.660, au capital social de 32.146.686 ,51 €.

Représentée par **Antoine SAILLY, Directeur Développement** en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur **Guilhem PORTALES** es qualité de Président Directeur Général de ladite société.

Ci-après nommée « le porteur de projet »

D'une part,

Et

La société « **D.PROM** », SARL unipersonnelle, sous le numéro SIREN 482.345.501, située au 43 chemin de l'Armurié à COLOMIERS (31770), au capital social de 10 000 €.

Représentée par son gérant **M. Denis RHODES**.

Ci-après dénommée « l'apporteur d'affaires »

D'autre part,

PREALABLEMENT AUX PRESENTES, IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre d'une opération d'aménagement envisagée, notamment, sur l'emprise des parcelles cadastrées, sur la commune de ESCALQUENS, section ZD numéros 618 -125 et 42p (1260m² à détacher), la société D. PROM a proposé son concours à la SAS HECTARE, à l'effet de concrétiser la réalisation d'un lotissement à vocation principalement d'habitation de 9 lots de terrain à bâtir minimum, dont un macro-lot social.

Les parties ont signé une convention reprenant les engagements de chacun en date du 27 août 2021.

En regard de l'évolution des conditions du projet et de la répartition des tâches de chacune des parties, les parties ont convenu de revoir les détails de négociation et la rémunération de l'apporteur d'affaire.

Les autorisations de lotir (Permis d'Aménager et DP) ont été obtenues.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

I. Modification des obligations des propriétaires des conditions suspensives d'achat

La négociation pour l'acquisition de la totalité de l'assiette foncière portait sur un montant total 740 000 €. Elle sera désormais portée à 803 500 €, et ventilé comme suit :



- A concurrence de 485.000 euros au maximum pour les parcelles cadastrées section ZD numéros 618 et 625
- A concurrence de 215.000 euros au maximum pour la parcelle de 1.260m² à détacher d'un ensemble de plus grande superficie cadastrée section ZD numéro 42.
- Et à concurrence de 103.500 euros pour la parcelle cadastrée section ZD numéro 620.

II. Modification de la rémunération de l'apporteur d'affaire

En contreparties des missions effectuées par l'apporteur d'affaire, un tiers des honoraires internes, soit 4% HT du Chiffre d'affaires Hors Taxe total de l'opération, devait être versé par la société HECTARE. Les parties conviennent de revoir la rémunération à **3% HT du Chiffre d'affaires Hors Taxe total de l'opération.**

Ce montant sera versé au prorata de la vente de chacun des lots, et au plus tard dans le mois suivant la vente. Le montant versé à la vente de chaque lot sera égal à 3% HT du prix de vente Hors Taxe du lot net vendeur (TVA sur marge déduite).

Le reste des conditions et termes du contrat demeure inchangé.

Election de domicile :

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leur demeure respective.

Fait en deux exemplaires à Labège, le 17 octobre 2022.

La société HECTARE

(Nom, prénom, cachet, signature)

HECTARE
 ZAC De La Grande Borde
 45 rue Garance 31670 Labège
 05 34 24 34 00
 Siret : 351 338 660
Antoine SAILLOP

La société D. PROM

(Nom, prénom, cachet, signature)

D. PROM
 43 chemin de l'Armurié
 31770 COLOMIERS
 SIRET 482 345 501 00035
Denis Rhodes